



Compte rendu réunion du 14 octobre 2010

Présents : Paul BONNEL, Marc BURBAN, Augustin de COLOMBEL, Olivier ERMENEUX, Christophe FENEON, Christophe LE HAY, Yves MERGAULT, Hubert O'NEILL.

Excusés: Yannick HUET, Penny AUBERT.

Absents : Emmanuel OLLIVIER

Election du Bureau de l'APGGM

Sont élus à l'unanimité des membres du CA présents et représentés :

Président : Christophe LE HAY (76)

Vice Président : Olivier ERMENEUX (3)

Trésorier : Christophe FENEON (68)

Trésorier adjoint : Loïc FOURNIER FOCH (15)

Secrétaire : Marc BURBAN (55)

Secrétaire adjoint : Yannick HUET (60)

Conseiller technique: Paul BONNEL (49)

Le site : <http://www.guepards.fr/> sera à nouveau accessible dans quelques semaines, le temps pour Loïc de régler les derniers détails de mise en ligne.

La commission voiles fait place à **la commission jauge** (Responsable Yannick HUET (60), yphuet@wanadoo.fr) :

La commission jauge est constituée de : Augustin de COLOMBEL (16), **Yannick HUET** (60), Christophe LE HAY (76) et Yves MERGAULT (50).

Tout bateau souhaitant obtenir un N° de voile et le logo guépard doit faire appel au Comité de jauge pour valider son appartenance à la classe.

La commission est chargée de contacter tous les voiliers qui fabriquent des voiles de Guépards afin de leur transmettre cette nouvelle règle.

La Commission s'attachera à faire respecter la jauge 2011 dans son ensemble. Elle initiera les modifications à présenter à l'AG suivante. L'objectif affirmé par le Bureau est de maintenir le caractère traditionnel de la construction du Guépard. A ce titre, il est demandé à la commission jauge de plancher sur les possibilités de réglage des haubans en cours de navigation.

Hubert O'Neill est chargé de veiller au statut des guépards « Riguidel » N° 26 et avant (+ la 56).

POIDS

Une série de pesée lors de la mise à l'eau et avant la première régates du championnat sera organisée en début de saison 2011, le Guépard devra être pesé avec son équipement. Cela nous permettra de définir plus précisément les mesures prises lors de l'AG du 21 août 2010.

Les propriétaires doivent se mettre à la jauge actuelle (600Kg, en état de navigation), les poids doivent être fixés aux extrémités sur le varengage en avant du mât et juste en avant du coffre arrière

RAPPEL (extrait de la jauge):

Dérive : (la jauge s'applique à tous les guépards)

Plan détaillé à l'association ou ci joint

Elle doit être pleine d'une même épaisseur, non meulée, brute « carrée ». Il ne doit pas y avoir d'affinage sur les arrêtes.

Elle doit avoir une butée ou une manille soudée pour l'empêcher de descendre

Epaisseur : 6 mm minimum

Corde constante de : 590 mm +/- 10 mm

La cote entre la butée et la face intérieure arrière du puits est de 1380 mm

Nous vous rappelons que toutes les dérives devront être ramenées à 84 cm maxi (mesure la plus courte entre la sortie du puit et le point le plus bas de la dérive.)

.../...

ZONE DE MOUILLAGE :

Christophe LE HAY, christophe.le-hay@orange.fr , a en charge le dossier « autorisation pour les guépards de mouiller dans les zones réservées au Plates ». Il précise que la DTTM en la personne de Madame Josse conseille à l'association de se rapprocher des communes ou des présidents d'association de zone de mouillage

Fiche de JAUGE et CHAMPIONNAT :

Marc (55) est chargé de diffuser puis rassembler les fiches de jauge 2011 qui sont conditionnelles à un classement au championnat 2011. Il est chargé d'établir un projet de calendrier du championnat pour diffusion fin 2010.

Cotisation 2011 :

Pour une bonne gestion de notre association, la cotisation annuelle 20 euros est due à partir du 1er janvier 2010, elle sera majorée de 50 % (soit 30 Euros) si elle n'est pas parvenue avant le 5 juin 2011 au nouveau trésorier de l'association Christophe FENEON ".

Championnat 2011 :

"Pour favoriser la participation au championnat de la série GUEPARD, le bureau de l'association a décidé pour sa saison 2010/2011, de réduire la majorité des régates habituellement prévues sur 2 jours, à une seule journée. La " TAG", étant nouvellement intégrée, il nous paraît difficile de proposer cette régate sur 2 journées dans notre championnat. Pour cette raison, l'Association des Propriétaires de Guépard du Golfe du Morbihan demande à ne participer qu'aux manches du dimanche 26 juin 2011 ; en revanche, si tel ou tel propriétaire de Guépard souhaitait à titre individuel participer aux deux journées de régate TAG, il pourrait lui être proposé de participer, hors championnat, dans la série indiquée par l'organisateur". De la même façon seules les courses du dimanche rentreront dans le classement du trophée IZENAH et des grandes régates de Port Navalo.

Le tableau des régates du championnat vous sera communiqué prochainement.

Compte rendu : Marc BURBAN